

Mercredi 19 mars 2025 à 15h30  
Grande salle de réunion du Grand Figeac, 2 rue Germain  
Petitjean, 46100 FIGEAC

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte de gestion 2024,
- Approbation compte administratif 2024,
- Affectation du résultat 2024,
- Vote budget primitif 2025,
- Délibération acompte visites guidées
- Délibération commission billetteries
- délibération commission ventes au comptoir (ajout à l'ordre du jour)
- Questions diverses

*Le Quorum étant constaté, la séance est ouverte à 15h35*

Le Comité de direction est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 26 février dernier

*Une abstention – Monsieur Cavarroc*

Désignation du secrétaire de séance.

*Monsieur Gouger*

*1) Approbation compte de gestion 2024 - Présentation Didier Bur*

*Le président monsieur Normand est appelé à quitter la salle*

Le compte de gestion 2024 (annexe 1) du budget M4 de l'Office de Tourisme retrace les comptes de Madame le Trésorier Principal.

*Les résultats de clôture 2024 de l'exercice sont les suivants (dernière colonne) :*

*Section d'investissement : 13 381,37 €*

*Section de fonctionnement : 369 316,09 €*

*Résultat de l'exercice : 382 697,46 €*

Vu la conformité du compte de gestion avec le compte administratif de l'Office de Tourisme

Il est proposé au comité de direction :

D'APPROUVER le compte de gestion 2024 de l'Office de Tourisme.

*Approuvé à l'unanimité – Monsieur Normand ne prend pas part au vote*

## *2°) Approbation compte administratif 2024 - Présentation Benoit Normand*

Le compte administratif (annexe 2) retrace les mouvements de l'exercice budgétaire 2024 selon les dispositions de l'instruction budgétaire M4.

*Les résultats de clôture 2024 de l'exercice sont les suivants (en bas de l'écran) :*

*Section d'investissement : 13 381,37 €*

*Section de fonctionnement : 369 316,09 €*

*Résultat de l'exercice : 382 697,46 €*

Le compte administratif 2024 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024) est présenté au comité de direction.

Il est proposé au comité de direction :

D'APPROUVER le compte administratif 2024.

*Approuvé à l'unanimité – Monsieur Normand ne prend pas part au vote*

## *3°) Affectation du résultat 2024 - Présentation Benoit Normand*

Le résultat de la section d'exploitation 2024 s'élève à 369 316,09 € et le résultat de la section d'investissement 2023 s'élève à 13 381,37€

Il est proposé au comité de direction :

D'AFFECTER ces résultats comme suit :

- En recette de la section d'exploitation (compte 002) : 369 316,09 €
- En recette de la section d'investissement (compte 001) : 13 381,37€

*Approuvé à l'unanimité*

## *4°) Vote budget primitif 2025 - Présentation Benoit Normand / Anne Pecrix*

Le budget primitif 2025 (annexe 3) est présenté au comité de direction.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- A la section d'exploitation pour : 1 183 154.09 €
- A la section d'investissement pour : 27 950.30 €

Le budget est la traduction des projets et objectifs présentés dans le cadre du DOB

Un point concernant les recettes et plus particulièrement la Taxe de Séjour. On peut estimer qu'un plafond a été atteint et qu'il sera difficile d'améliorer les résultats. L'obligation future de disposer d'un numéro d'enregistrement peut permettre de détecter les prestataires n'effectuant pas de déclaration. Monsieur Landrein interroge sur les conséquences de la Loi Le Meur. Madame Pecrix rappelle qu'un séminaire est envisagé sur ce sujet à l'automne. Les conséquences sur les futurs projets et les freins que ces dispositions vont engendrés sont difficiles à mesurer. On peut estimer que les conséquences seront peut-être amoindries en milieu rural étant entendu que les propriétaires sont davantage en recherche d'une valorisation patrimoniale est d'un complément de salaire plus qu'un avantage fiscal. Il est nécessaire d'informer les maires quant aux possibilités pour eux de restreindre les zones de locatif.

Madame Pecrix précise qu'il est peu probable que les niveaux d'investissement proposés soient atteints.

Il est proposé au comité de direction :

D'APPROUVER par chapitre le budget primitif 2025 de l'Office de Tourisme

*Approuvé à l'unanimité*

*Les membres présents sont appelés à signer le compte administratif et le budget*

### *5°) Délibération acompte visites guidées - Présentation Régine de Meideros*

L'Office de Tourisme propose des visites groupes. Afin de réserver la visite, un acompte de 30 % sera demandé à la réservation des visites (visite à pied, visite de Raynal et Roquelaure, journée, demi-journée).

Madame Clary précise que l'acompte est sécurisant et imposé dans le nouveau process et l'intégration du nouveau logiciel.

*Approuvé à l'unanimité*

Il est proposé au comité de direction :

D'APPROUVER le paiement d'un acompte de 30 % pour la réservation des visites.

### *6°) Délibération commission billetteries - Rapporteur Monsieur Baldy*

L'Office de Tourisme propose un service de billetterie spectacles. Ce service joue un rôle :

- De proximité auprès des habitants,
- D'appui logistique auprès des associations et organisateurs d'événement.
- De prescripteur auprès des touristes,
- De promotion pour les prestataires,

Les commissions actuelles sont les suivantes :

- 0% du prix de vente des billets pour les pour manifestation à caractère humanitaire
- 0% du prix de vente des billets pour les pour association d'intérêt communautaire
- 10% du prix de vente des billets pour les pour toutes billetteries

Une commission billetterie s'est réunie le 5 mars afin d'envisager de nouveaux tarifs. Face aux augmentations de leurs charges obligatoires, les collectivités recherchent des moyens de financer même modestement les services rendus aux tiers loin des coûts réels. L'EPIC intègre un volet commercial et rend un service qui nécessite rémunération (coûts pour la structure et mobilisation de temps conseillère en séjour). Toutes les associations sont en difficulté et voient leurs charges augmenter, la commission a entendu et recherché une solution moins pénalisante avec la mise en place de plafonnement à 1,5€/billet mais l'objectif premier de la commission a été de garantir l'équité entre les associations du territoire. Charge aux associations qui le souhaite de répercuter le coût de ce service sur les utilisateurs.

En ce sens, la commission a proposé les tarifs suivants :

- 0% du prix de vente des billets pour les manifestations à caractère humanitaire
- 10% du prix de vente des billets pour les associations Grand Figeac avec un maximum /billet 1,5€
- 12% du prix de vente des billets pour les pour billetteries hors Grand Figeac

Madame Lacipière alerte sur les charges pesant sur les associations et sur le fragile équilibre économique des structures. Le fait d'être classé « d'intérêt communautaire » est un gage de qualité. Il faut être vigilant à ne pas les mettre en péril. La culture est en danger, de nombreuses communautés ont arrêté les appuis aux associations.

Monsieur Normand entend les difficultés des associations et leur mécontentement en particulier quand il s'agit de facturer des services auparavant gratuits tels que la mise à dispositions du matériel de l'astrolabe ; Il rappelle qu'il s'agit ici de garantir l'équité entre les associations. Les associations qui ne sont pas qualifiées « d'intérêt communautaire » ont une double peine : ne pas recevoir de subvention ET payer la billetterie.

Monsieur Landrein confirme que les notions de gratuité présentent aujourd'hui des limites.

Les autres membres de la commission confirment l'unanimité du groupe à harmoniser les tarifs.

Il est proposé au comité de direction  
D'APPROUVER les tarifs proposés par la commission

*Une abstention – Monsieur Cavarroc*

### *7) Délibération commission ventes au comptoir :*

*Madame Delbos est appelée à quitter la salle*

Depuis 2018, l'Office de Tourisme a développé un service de vente de billets pour le compte des prestataires (sites de visites, accueil ferme, activités de pleine nature (arrêt en 2023)

Une commission billetterie s'est réunie le 5 mars et propose

- L'application 10% du prix de vente des billets pour les toutes nouvelles billetteries et les billetteries proposées jusqu'alors gratuitement.
- L'application du taux de 10% du prix de vente des billets pour les billetteries de Lou Fijagol (accord de Mécénat) est également proposé au CODIR (pas de vote)

Il est proposé au comité de direction

- D'APPROUVER les tarifs proposés par la commission

*Approuvé à l'unanimité*

### *8) Questions diverses*

Anne Pecrix livre des informations diverses aux membres du CODIR (Cf. Présentations)

- L'enquête régionale visant à récolter la donnée qualitative et quantitative des clientèles sur 1 an
- Les 2 points d'actualité Grand Site Occitanie à savoir : la possible venue d'une classe en juin et l'application du tarif réduit pour les offres bas carbone sur présentation du billet de train
- Un Point sur les recrutements saisonniers en-cours (Affiches en Annexe)
- Le rappel sur le [centre de ressource ADT](#)
- La reprise de l'entreprise quercy pêche : le repreneur envisage un rayon randonnée dans sa boutique
- Commission boutique : Marta Luis et Isabelle Roumieux se portent candidates
- Mise en avant du travail de la stagiaire sur les profils de poste qui seront utilisés lors des salons.

Monsieur Caudron en appelle au réseau pour mobiliser les artisans lors des salons nocturnes à Figeac Les 24 juillet, 7 et 24 août. Madame Lacipière lui propose son aide pour cette mobilisation disposant des contacts artisans métiers d'art dans le cadre de la boutique éphémère.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00*

Benoit Normand  
Président de l'office du tourisme

